



pension de réversion en cas de vie maritale

Par **lisaline**, le **26/01/2011** à **13:59**

bonjour

je suis veuve depuis 8ans j ai rencontré un homme il y a un an qui me demande de vivre avec lui il a une retraite de 900 euros et moi de 600 euros
aurai je toujours droit a la pension de réversion de mon mari
merci pour la réponse

Par **Domil**, le **26/01/2011** à **14:12**

De quel régime dépendait votre mari ?

Depuis combien de temps touchez-vous la pension de reversion ?

Par **lisaline**, le **26/01/2011** à **14:31**

du régime général

depuis 7ans

Par **Domil**, le **26/01/2011** à **14:41**

Donc vous ne perdez pas la pension de reversion en vous mettant en concubinage, en vous pacsant ou mariant.

Concernant le montant de la pension de reversion, quel age avez-vous ? Avez-vous liquidé vos propres droits à la retraite et quand ?

Par **lisaline**, le **26/01/2011** à **15:02**

j'ai eu 62ans le 13 janvier je suis en retraite depuis le 1 fevrier 2009 je possède aussi une maison que je loue la pension de réversion de mon mari est de 400euros environ et mon ami n'a jamais été marié et n'a pas d enfant il vit actuellement chez son papa qui a 90 ans

Par **Domil**, le **26/01/2011** à **15:38**

Le montant de la pension de reversion est cristallisé, 3 mois, après que vous ayez fait valoir vos droits à la retraite quand il en a, ou après 60 ans s'il n'en a pas. Donc aujourd'hui, on ne peut ni la baisser, ni l'augmenter.

Par contre 600 euros par mois, c'est inférieur au plafond de l'ASPA, vous devriez la demander quand vous aurez 65 ans (pour amener à 700 euros par mois) mais si vous vous mettez en ménage, il faudra compter avec ses revenus (mais vous allez aussi, à deux, faire des économies de logement, donc même en perdant l'ASPA, ça peut être intéressant).

juste une question : si ça se passe mal, est-ce qu'un bailleur acceptera de vous louer avec un faible revenu ? C'est lui qui vient chez vous, ou vous qui allez chez lui ? Faites attention quand même, le logement est aujourd'hui, le plus gros problème. Si vous êtes locataire, que vous laissez votre logement pour aller chez lui, vous pourriez ne pas retrouver de location, si ça ne se passait pas bien et qu'il vous faille partir.

Par **lisaline**, le **26/01/2011** à **15:55**

c'est lui qui vient chez moi du vendredi midi au dimanche soir le reste de la semaine il est chez son papa

je suis actuellement propriétaire de ma maison

lui envisage d'acheter une maison et c'est moi qui irai vivre chez lui mais en gardant mon bien ou mettre en location

merci pour toutes ces réponses et bonne fin de journée